



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

# Évaluations préliminaires de la Phase 1

## RÉSUMÉ DES CONSTATS ET DÉCISIONS



- Arran-Elderslie, Ontario
- Brockton, Ontario
- Huron-Kinloss, Ontario
- Saugeen Shores, Ontario
- South Bruce, Ontario

Décembre 2014

# Table des matières

<b>Objet de ce document.....</b>	<b>3</b>
<b>Au sujet de la Gestion adaptative progressive.....</b>	<b>5</b>
Une question de sûreté et de responsabilité.....	5
Fondement du plan canadien.....	5
Processus de sélection d'un site.....	6
Collectivités.....	7
<b>Deux phases d'évaluations préliminaires.....</b>	<b>9</b>
Une approche intégrée.....	10
<b>Ce que nous avons appris – Constats sur cinq collectivités de la région du comté de Bruce.....</b>	<b>13</b>
Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du Projet de la GAP.....	18
Une base pour les études suivantes.....	20
<b>Et maintenant.....</b>	<b>24</b>
Étapes suivantes pour les collectivités.....	24
Un Bilan continu.....	24
<b>Poursuivre en partenariat.....</b>	<b>25</b>

## Objet de ce document

Au cours d'un dialogue pancanadien qui a duré trois ans, les Canadiens ont tracé un plan pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien appelé la Gestion adaptative progressive (GAP). Ce plan comprend une méthode et un système de gestion. Un élément important de ce plan consiste à trouver un site où établir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien en un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante.

Chargée de mettre en oeuvre la GAP, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé en mai 2010 un processus de sélection d'un site visant à trouver ce lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante. Les principes et le cadre décisionnel utilisés pour choisir un site ont été définis au cours d'un processus de collaboration et dialogue mené en 2008 et 2009.

Le processus de sélection d'un site continue de progresser suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent à garantir, plus que tout, que le site choisi sera sûr, sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN a travaillé en collaboration avec les collectivités intéressées dans le but de déterminer si elles sont susceptibles de répondre aux exigences de sélection pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un centre d'expertise, les composants clés du plan canadien.

Le processus de sélection d'un site aboutira, au terme de plusieurs phases d'évaluation de plus en plus détaillées, au choix d'un site unique où s'établiront le dépôt géologique en profondeur et le centre d'expertise. Il faudra encore plusieurs années d'études et d'évaluations techniques, scientifiques et sociales détaillées, et des d'activités d'engagement additionnelles auprès des collectivités intéressées, des collectivités voisines et des peuples Premières nations et métisses concernés avant qu'un site de prédilection sûr puisse être confirmé pour le projet.

Considérant que 21 collectivités se sont engagées à explorer leur intérêt potentiel pour le projet et leur aptitude à l'accueillir, le processus de sélection d'un site doit prévoir une façon de centrer les efforts sur les collectivités les plus susceptibles de répondre aux exigences, jusqu'à ce qu'un site et une région de prédilection aient été déterminés. Ces décisions seront soutenues par une séquence d'évaluations et d'activités d'engagement conçues pour permettre à la SGDN et aux collectivités d'explorer l'aptitude potentielle de chaque site et de déterminer s'il est indiqué de passer à la prochaine étape.

La première phase de l'Évaluation préliminaire a été entreprise sur demande dans 21 collectivités participant au processus de sélection d'un site. Elle constitue la phase initiale de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes décrit dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Ces évaluations ont pour but de déterminer quelles collectivités sont les plus susceptibles de répondre aux exigences précises se rapportant aux aspects techniques et scientifiques et au bien-être de la collectivité du projet, reconnaissant que beaucoup d'autres études devront être réalisées avant que l'aptitude d'un site puisse être confirmée.

Ce document résume les constats tirés de la première phase des Évaluations préliminaires, qui sont maintenant complétées pour cinq collectivités situées dans la région du comté de Bruce :

Arran-Elderslie, Brockton, Huron-Kinloss, Saugeen Shores et South Bruce. Le document explique aussi pourquoi la SGDN a choisi de concentrer ses efforts au cours de la prochaine phase d'études plus détaillées sur un sous-ensemble de collectivités de la région qui sont plus susceptibles de répondre aux exigences rigoureuses du projet. Il va sans dire que toutes les collectivités intéressées de la région qui n'auront pas été retenues pour les études subséquentes continueront de participer en tant que voisines des collectivités sélectionnées pour les prochaines étapes.

Ce document examine les résultats des évaluations complétées à :

- Arran-Elderslie et Saugeen Shores, collectivités jugées peu susceptibles de répondre aux critères d'évaluation en vertu des constats géoscientifiques préliminaires publiés en janvier 2014, moment où les évaluations avaient été conclues;
- Brockton, Huron-Kinloss et South Bruce, où les Évaluations préliminaires de la Phase 1 se sont récemment achevées.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 sont consignés dans les *Rapports d'évaluation préliminaire de la Phase 1* pour chaque collectivité. Là où des évaluations ont été complétées, une série de rapports complémentaires est également fournie. Ces rapports font état des constats qui se dégagent :

- des études de bureau qui explorent la possibilité de trouver un site pouvant confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la très longue période requise;
- des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour explorer la possibilité que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et soutenir la volonté de ses membres d'approfondir le projet au cours des subséquentes phases du processus en vue d'étayer les décisions à venir.

À ce stade précoce du processus d'évaluation, il faut souligner qu'il faudra encore répondre à plusieurs questions au cours des travaux à venir. La SGDN travaillera avec les collectivités choisies pour des études plus poussées à répondre à ces questions et à explorer de manière plus approfondie la possibilité qu'un site puisse répondre aux exigences de sûreté, que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et que l'intérêt pour le projet puisse perdurer.

Bien qu'au cours de la première phase d'étude, l'accent était mis sur l'engagement des collectivités participant au processus de sélection d'un site de la GAP, il est entendu qu'un partenariat élargi incluant les collectivités Premières nations et métisses et métisses et les collectivités environnantes devra être établi pour que le projet puisse aller de l'avant. La nature et la forme des partenariats requis pour mettre en oeuvre la GAP commencent à émerger des travaux réalisés avec les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site. Ce projet ne pourra aller de l'avant qu'avec la collaboration de la collectivité intéressée, des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

# Au sujet de la Gestion adaptative progressive

## Une question de sûreté et de responsabilité

Depuis des décennies, les Canadiens utilisent l'électricité produite par les réacteurs nucléaires exploités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Tout juste plus de 2 millions de grappes de combustible irradié ont été produites. Lorsque le combustible nucléaire irradié est retiré d'un réacteur, il est considéré comme un déchet, est radioactif et doit être géré avec soin. Bien que sa radioactivité décroisse avec le temps, sa toxicité chimique persiste, et le combustible irradié présentera un risque de santé pour la population et l'environnement pendant encore plusieurs centaines de milliers d'années. Actuellement, le combustible nucléaire irradié canadien est provisoirement entreposé en toute sûreté dans des installations autorisées situées là où le combustible irradié est généré. La mise en oeuvre d'un plan de gestion à long terme sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié qui protégera la population et l'environnement est une responsabilité importante que nous partageons entre Canadiens. À travers des dialogues avec les citoyens et les Autochtones de partout au Canada, la SGDN a constaté que la présente génération souhaitait agir et résoudre la question du combustible nucléaire irradié, estimant qu'il serait imprudent et injuste pour les générations futures que nous attendions plus longtemps.

*La SGDN tient à reconnaître le leadership des 21 collectivités participant aux Évaluations préliminaires ainsi que leur contribution à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.*

## Fondement du plan canadien

En 2007, le gouvernement du Canada a sélectionné un plan pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), inclut la mise en oeuvre d'un important projet national d'infrastructure au sein d'une collectivité informée et consentante. Le projet consiste à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement à l'intérieur d'un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse propice. Il inclut également la construction d'un centre d'expertise et la mise en place d'un système de transport du combustible irradié.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), la SGDN est responsable de la mise en oeuvre du plan canadien. La SGDN s'est engagée à accomplir sa mission en collaboration avec les citoyens, les groupes ainsi que les peuples Premières nations et métis intéressés et touchés, d'une manière qui est socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

## Aperçu de la Gestion adaptative progressive (GAP) :

- Élaborée dans le cadre d'un dialogue pancanadien poursuivi de 2002 à 2005
- Sélectionnée en tant que plan canadien en 2007 par le gouvernement du Canada, conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
- Ses principaux éléments incluent :
  - Le confinement et l'isolement sûrs et sécuritaires du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur centralisé situé dans une formation rocheuse appropriée
  - Une série d'étapes et de décisions claires qui peuvent être adaptées au fil du temps
  - Flexibilité quant au rythme et à la manière de réaliser la mise en oeuvre, selon un processus progressif de prise de décisions soutenu par un programme d'acquisition continue d'apprentissage, de recherche et de développement
  - Un processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable permettant de choisir une collectivité hôte qui soit informée et consentante
  - L'occasion pour la population et les collectivités de participer tout au long du processus de mise en oeuvre
  - La possibilité d'un entreposage provisoire à faible profondeur sur le site, au besoin (Note : l'entreposage provisoire à faible profondeur est jugé facultatif et ne fait pas actuellement partie du plan de mise en oeuvre de la SGDN)
  - Une intendance à long terme assurée par une surveillance en continu du combustible irradié
  - La possibilité de récupérer le combustible irradié pendant une période prolongée au cas où il deviendrait nécessaire d'y avoir accès ou pour tirer profit de nouvelles technologies
  - Des garanties financières et un financement à long terme du programme afin que les sommes nécessaires à la gestion du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu
  - Respecter ou surpasser toutes les normes et exigences réglementaires pertinentes qui protègent la santé, la sûreté et la sécurité des êtres humains et de l'environnement
  - Appuyer l'engagement des personnes et des collectivités tout au long du processus de prise de décisions et de mise en oeuvre
  - Tenir compte des progrès technologiques, des résultats des recherches en sciences naturelles et sociales, du savoir traditionnel autochtone et des valeurs et des attentes sociétales

### Processus de sélection d'un site

Dans le cadre d'un processus de collaboration mené en 2008 et en 2009, la SGDN a travaillé avec les Canadiens intéressés à l'élaboration d'un cadre décisionnel visant à choisir un site pour le projet. La SGDN décrit le processus de sélection d'un site dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Ce processus est conçu pour assurer la sécurité et la protection de la population et de l'environnement. Conformément aux orientations fixées par les Canadiens, le processus de sélection d'un site est fondé sur un ensemble de principes qui reflètent les valeurs et les

priorités des Canadiens sur cette question. Le processus comporte aussi plusieurs étapes qui, selon les Canadiens, doivent faire partie intégrante de tout processus décisionnel approprié pour le Canada en cette matière. Ces étapes sont décrites dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*.

Des évaluations préliminaires sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Plusieurs autres étapes doivent être complétées au cours des prochaines années avant qu'un site de prédilection puisse être identifié et qu'une évaluation environnementale et un examen réglementaire soient demandés. Les collectivités intéressées peuvent se retirer du processus de sélection d'un site en tout temps au cours du processus, jusqu'à ce qu'une entente définitive ait été signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l'obtention des approbations nécessaires.

Il est fondamental pour le processus de sélection d'un site que seule une collectivité informée et consentante puisse être choisie pour accueillir le projet, le consentement des résidents de la collectivité devant faire l'objet d'une démonstration. Le projet ne sera mis en oeuvre que dans un lieu qui pourra répondre aux exigences rigoureuses de sûreté et où le projet pourra contribuer au bien-être de la collectivité.

## **Collectivités**

La carte de la figure 1 indique où sont situées les 21 collectivités de la Saskatchewan et de l'Ontario qui ont demandé la tenue d'évaluations préliminaires. Ces deux provinces, en compagnie des provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick, participent au cycle du combustible nucléaire. La Saskatchewan y est associée par le biais de l'extraction de l'uranium, qui est utilisé dans la fabrication du combustible nucléaire. L'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick y participent par la production d'électricité à partir de centrales nucléaires.



**Figure 1 : Collectivités ayant demandé la tenue d'évaluations préliminaires dans le cadre du processus de sélection d'un site**

Les collectivités se sont engagées dans le processus de sélection d'un site en exprimant leur intention d'en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et sur le Projet de la GAP (Étape 2) en réponse à une invitation ouverte.

Plusieurs collectivités ayant exprimé leur intérêt, la SGDN a entrepris une Évaluation de présélection, correspondant aux études de l'Étape 2, et a commencé à travailler avec les collectivités afin de les aider à approfondir leur apprentissage du projet et à réfléchir à leur intérêt. L'Évaluation de présélection avait pour but de déterminer, d'après les informations disponibles et cinq critères de présélection, si des conditions évidentes permettraient d'exclure une collectivité des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site.

La SGDN a commencé à travailler avec chacune des collectivités qui ont réussi l'Évaluation de présélection et qui ont décidé de participer à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site (Évaluations préliminaires) à la réalisation d'une évaluation préliminaire. Toutes les collectivités qui ont subi avec succès les évaluations de présélection ont demandé la tenue d'Évaluations préliminaires.

En septembre 2012, après un préavis, la SGDN a suspendu la phase des « expressions d'intérêt » du processus de sélection d'un site afin de centrer ses efforts sur les collectivités qui avaient exprimé leur intérêt jusqu'à ce point.



Les collectivités ont entrepris leurs évaluations à différents moments. Le processus décisionnel permettant de déterminer quelles collectivités devraient faire l'objet d'études plus détaillées s'est amorcé avec les huit premières évaluations, qui se sont conclues à l'automne 2013. Le processus décisionnel s'est poursuivi, puisque des évaluations restaient à compléter dans d'autres collectivités. Le processus de sélection se poursuivra tout au long des phases d'évaluation technique et sociale de plus en plus détaillées.

Les études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 2 dureront plusieurs années et seront réalisées au sein d'un nombre réduit de collectivités jugées particulièrement propices à accueillir le Projet de la GAP. Au cours de cette période, la SGDN, en collaboration avec les collectivités intéressées, les collectivités Premières nations et métisses ainsi que les autres collectivités environnantes, entreprendra des études sur le terrain, poursuivra les études d'ingénierie et de conception axées sur les collectivités ainsi que les activités d'engagement élargies déjà commencées.

Faisant suite aux études précédentes, la Phase 2 comprendra :

- des études géoscientifiques et environnementales préliminaires sur le terrain;
- des évaluations préliminaires de sûreté;
- des études sociales, économiques et culturelles plus détaillées;
- des activités de sensibilisation et la poursuite de l'apprentissage et de la réflexion par la collectivité intéressée;
- l'élargissement de la portée des activités d'engagement pour inviter les collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes à en apprendre davantage sur le projet et à participer à l'évaluation de l'aptitude de la région.

Au terme de la seconde phase d'étude, une ou possiblement deux sites de prédilection jugés potentiellement propices à l'établissement de l'installation feront l'objet de travaux de caractérisation détaillée de l'Étape 4. Cette étape comprendra des études approfondies visant à évaluer et à confirmer la sûreté, lesquelles pourraient être réalisées sur une période de trois à cinq ans ou plus. Les résultats de ces études permettront d'identifier un lieu de prédilection, qui sera ensuite soumis à un processus d'approbation réglementaire dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

## Deux phases d'évaluation préliminaires

Les évaluations préliminaires abordent les facteurs et critères de sélection d'un site décrits dans le document de la SGDN *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Les études de l'évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site sont réalisées en deux phases, lesquelles offriront aux collectivités et à la SGDN l'occasion de dresser un bilan.

- **Phase 1** – Les évaluations de la Phase 1 sont réalisées dans toutes les collectivités qui ont réussi l'évaluation de présélection et qui ont demandé la tenue d'une évaluation préliminaire. Cette phase comporte des études de bureau destinées à explorer la

possibilité pour la collectivité de répondre aux exigences de sûreté et comprend des études relatives à l'ingénierie, à l'aptitude sur le plan géoscientifique, à l'environnement et à la sûreté ainsi qu'au transport. Cette phase inclut des activités d'apprentissage du projet à l'intention de la collectivité, d'engagement et de réflexion sur la probabilité que le projet favorise le bien-être de la collectivité et s'harmonise avec sa vision à long terme. La SGDN travaillera avec les collectivités au cours de cette phase à explorer les indices qui permettraient de déterminer s'il est possible de soutenir la volonté de leurs membres d'en apprendre davantage sur le projet au cours des subséquentes phases de travail requises pour étayer le processus décisionnel et, à un stade ultérieur, une démonstration convaincante de leur consentement. Cette phase sollicitera la participation des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à un dialogue sur le projet qui se poursuivra au cours des phases futures.

- **Phase 2** – Les évaluations de la Phase 2 sont réalisées dans un nombre réduit de collectivités intéressées choisies par la SGDN d'après les résultats des études de la Phase 1. Les travaux de la Phase 2 serviront à évaluer plus avant l'aptitude potentielle des régions par le biais d'études techniques détaillées et d'études sur le terrain. Cette phase comprend une exploration plus détaillée de la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité. La portée des activités d'apprentissage et d'engagement s'élargit pour inclure la participation des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes à l'exploration de la possibilité de favoriser le bien-être de la région dans son ensemble, de soutenir l'intérêt pour le projet et de travailler au fondement d'une collaboration en partenariat à la mise en oeuvre du projet. Ensemble, la SGDN, les collectivités potentiellement aptes, les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes examineront l'aptitude de la collectivité et de la région à accueillir le Projet de la GAP.

Cette approche des évaluations en deux phases est décrite dans le document *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*.

L'apprentissage tiré à ce jour des études de l'évaluation préliminaire de la Phase 1 menées dans cinq collectivités de la région de Bruce est résumé dans ce document.

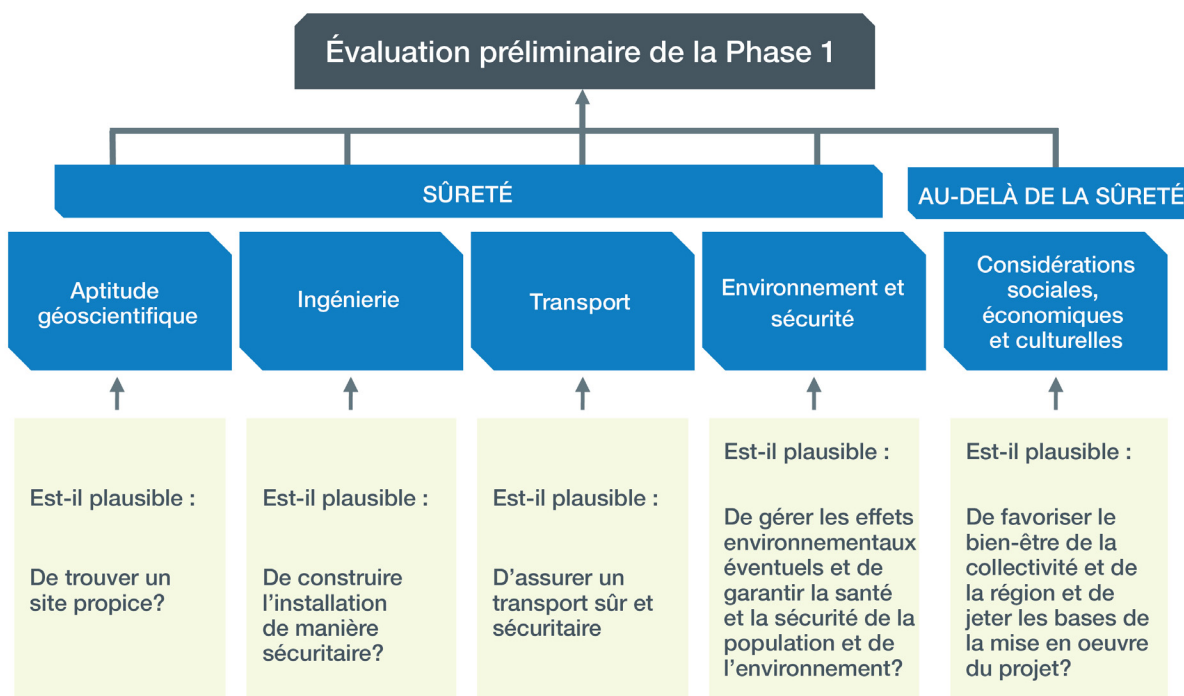
## Une approche intégrée

La SGDN a adopté une approche intégrée pour la mise en oeuvre des évaluations préliminaires. Comme le décrit *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié, mai 2010*, ces évaluations explorent les volets de la sûreté et du bien-être de la collectivité par l'étude des nombreuses exigences techniques, scientifiques et sociales du projet.

Quatre questions clés ont guidé l'application des facteurs et critères de sélection d'un site au cours de cette phase initiale de l'évaluation préliminaire et ont fait l'objet d'une réflexion de la part de la SGDN et de la collectivité. Ces questions, énoncées dans *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité*, seront étudiées plus avant dans le cadre des activités plus poussées menées avec les collectivités qui passeront à la Phase 2.

1. La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement jouent un rôle central dans le processus de sélection d'un site. **Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé?**
2. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la collectivité. **Est-il plausible que le bien-être de la collectivité soit favorisé par la mise en oeuvre du projet, et quels éléments devront être mis en place (en ce qui a trait, par exemple, aux infrastructures, aux ressources ou aux mesures de planification) pour atteindre cet objectif?**
3. À une étape ultérieure du processus, la collectivité devra démontrer qu'elle est informée et qu'elle accepte d'accueillir le projet. **Est-il plausible que les membres de la collectivité continuent d'être intéressés à explorer ce projet aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site?**
4. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région environnante. **Est-il plausible que le bien-être de la région environnante soit favorisé et qu'il soit possible de jeter les bases qui permettront d'aller de l'avant avec le projet?**

Ces questions de grande portée sont abordées dans le cadre d'une série d'études illustrée dans la figure suivante.



**Figure 2 : Structure des évaluations préliminaires de la Phase 1**

Au cours de la Phase 1, les études ont été menées à travers un éventail d'activités. Certaines activités ont été réalisées par des experts-conseils, par exemple l'évaluation des

caractéristiques géologiques de la région, une parmi plusieurs études visant à évaluer la possibilité de trouver un site sûr. D'autres activités ont été réalisées en partenariat avec la collectivité; par exemple, explorer la possibilité que le projet soit mis en oeuvre de façon à contribuer au bien-être à long terme de la collectivité. Tout au long de cette phase, la SGDN a travaillé avec les dirigeants des collectivités à solliciter la participation des résidents et à commencer à approcher les collectivités environnantes, les peuples Premières nations et métisses, les municipalités environnantes et d'autres dans la région pour les inviter à participer aux travaux. Au cours de la Phase 2, ces études prendront de l'ampleur et comprendront des travaux sur le terrain et des activités élargies d'engagement.

Comme le décrit le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude des sites potentiels est déterminée en fonction d'un certain nombre de critères d'évaluation, groupés selon six fonctions de sûreté qu'un site doit pouvoir assurer pour être jugé apte à accueillir le projet. Les études de l'évaluation préliminaire de la Phase 1 ont amorcé l'exploration d'un sous-ensemble de ces facteurs par le biais d'études de bureau. Les évaluations de la Phase 2 comprendront des études sur le terrain et des forages en profondeur, lesquels permettront d'élargir l'évaluation pour mieux aborder les facteurs d'évaluation. Les six facteurs d'évaluation de la sûreté sont :

- **Confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié** : Les caractéristiques rocheuses du site sont-elles aptes à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié des humains, de l'environnement ainsi que des perturbations de surface causées par l'activité humaine et les événements naturels?
- **Résister aux futurs processus géologiques et aux changements climatiques à long terme** : La formation rocheuse est-elle géologiquement stable et est-il vraisemblable qu'elle le demeure à très long terme de sorte que le dépôt ne puisse être perturbé de façon appréciable par des processus géologiques et changements climatiques tels que les séismes et les cycles glaciaires?
- **Construction, exploitation et fermeture sûres du dépôt** : Les caractéristiques du site se prêtent-elles à la construction, à l'exploitation et à la fermeture sûres du dépôt?
- **Isoler le combustible irradié de l'activité humaine future** : L'intrusion humaine future (par exemple par l'exploration ou l'exploitation minière) est-elle peu probable?
- **Se prêter aux activités de caractérisation et d'interprétation des données** : L'étude et la description des conditions géologiques sont-elles praticables à une échelle suffisante pour en démontrer la sûreté à long terme?
- **Transport sûr** : Est-il possible de déterminer un itinéraire par lequel le combustible irradié pourra être acheminé de manière sûre et sécuritaire depuis les installations où il est actuellement entreposé vers le site du dépôt?

Un certain nombre de facteurs au delà de la sûreté ont été identifiés pour évaluer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la collectivité intéressée. Les études de la Phase 1 sur le bien-être de la collectivité visent les collectivités qui ont exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Par conséquent, les études portent sur le sous-ensemble de facteurs se rapportant à la collectivité. Les études de la Phase 2 sont conçues pour élargir l'évaluation aux facteurs se rapportant à la région environnante, y compris les collectivités environnantes et les peuples autochtones. Les facteurs autres que la sûreté sont :

- Les incidences sociales, économiques et culturelles potentielles au cours de la phase de mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que la viabilité à long terme de la collectivité et de la région soit améliorée par la mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La probabilité que soient évités les secteurs écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone;
- La capacité des infrastructures physiques et sociales de s'adapter aux changements occasionnés par le projet;
- La possibilité d'éviter ou d'atténuer au minimum les incidences liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles jusqu'au site du dépôt.

Afin d'assurer une approche d'évaluation large, inclusive et holistique dans ces domaines, un cadre du bien-être de la collectivité a été défini pour aider à saisir et à évaluer les incidences potentielles du Projet de la GAP. Ce cadre est utilisé pour mieux examiner le projet, comprendre comment les collectivités et la région environnante peuvent être touchées si le projet est mis en oeuvre dans la région et relever les occasions de s'appuyer sur le projet pour atteindre les autres objectifs importants pour la population de la région. Plus tard dans le processus, l'engagement élargi pourrait faire évoluer le cadre pour inclure, par exemple, l'éclairage de la science, des modes de vie et des considérations spirituelles des Autochtones.

## Ce que nous avons appris – Constats sur cinq collectivités de la région du comté de Bruce

Les évaluations préliminaires de la Phase 1 se sont conclues pour les cinq collectivités de la région du comté de Bruce qui se sont engagées dans le processus de sélection d'un site : Arran-Elderslie, Brockton, Huron-Kinloss, Saugeen Shores et South Bruce.

Ce document résume les constats tirés pour :

- Arran-Elderslie et Saugeen Shores, collectivités jugées peu susceptibles de répondre aux critères d'évaluation en vertu des constats géoscientifiques préliminaires publiés en janvier 2014, moment où les évaluations avaient été conclues;
- Brockton, Huron-Kinloss et South Bruce, où les Évaluations préliminaires de la Phase 1 se sont récemment achevées.

Dans le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude potentielle est examinée pour chacune des collectivités intéressées, par l'exploration des domaines se rapportant à la sûreté et au bien-être de la collectivité décrits à la section précédente. Un *Rapport d'évaluation préliminaire* est publié pour chaque collectivité, réunissant les constats de chaque étude au sein d'un document unique. Pour chaque collectivité dont les évaluations de la Phase 1 ont été

achevées, une série de rapports complémentaires sur les différents volets des études est également fournie.

Les constats sont brièvement résumés ci-dessous.

**1. L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau a démontré que l'environnement géologique de la région des cinq collectivités exhibe un certain nombre de caractéristiques géoscientifiques favorables propices à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié. Toutefois, l'évaluation a révélé que certaines régions sont plus susceptibles que d'autres de satisfaire aux critères d'évaluation de sites géoscientifique de la SGDN.**

▪ **L'aptitude géoscientifique – Potentielle de trouver un site à la géologie appropriée**

L'aptitude géoscientifique est le premier facteur considéré dans l'identification des collectivités et des régions en vue des études approfondies, puisqu'aucune décision ne sera prise au détriment de la sûreté. L'aptitude géoscientifique des collectivités a été évaluée de manière uniforme à l'aide d'un large éventail de sources de données disponibles, y compris des levés géophysiques, des cartes géologiques, des rapports et papiers techniques et des bases de données géoscientifiques gouvernementales.

L'évaluation géoscientifique préliminaire de bureau a démontré que l'environnement géologique de la région des cinq collectivités exhibe un certain nombre de caractéristiques géoscientifiques favorables propices à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié. Toutefois, l'évaluation a révélé que certains secteurs sont plus susceptibles que d'autres de satisfaire aux critères d'évaluation géoscientifique de la SGDN. Selon les informations disponibles pour la région, il a été déterminé que la formation ordovicienne de Cobourg (calcaire) de la séquence sédimentaire serait la roche hôte la plus propice à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur de combustible irradié. Pour la séquence sédimentaire se trouvant précisément dans la région des cinq collectivités, il a été déterminé qu'il serait préférable de construire le dépôt à une profondeur minimale de 500 mètres pour assurer l'intégrité d'un dépôt dans la formation de Cobourg. D'après les principales caractéristiques géoscientifiques et les contraintes, il a été déterminé que :

- La municipalité d'Arran-Elderslie ne compte pas de terres d'une superficie suffisante susceptibles de répondre aux critères d'évaluation géoscientifique énumérés dans le document décrivant le processus de sélection d'un site.
- La ville de Saugeen Shores est très peu susceptible de compter une superficie suffisante de terres répondant aux critères d'évaluation géoscientifique énumérés dans le document décrivant le processus de sélection d'un site.
- La municipalité de Brockton, la municipalité de South Bruce et le canton d'Huron-Kinloss semblent compter de larges secteurs susceptibles de répondre aux critères d'évaluation géoscientifique énumérés dans le document décrivant le processus de sélection d'un site.

Bien que les municipalités de Brockton et de South Bruce et le canton d'Huron-Kinloss semblent compter de larges secteurs présentant des caractéristiques géoscientifiques favorables, des incertitudes inhérentes devront être dissipées au cours d'étapes



subséquentes du processus d'évaluation des sites. L'hypothèse d'un transfert des caractéristiques géoscientifiques aux collectivités de Brockton, de South Bruce et d'Huron-Kinloss, d'après les données régionales, et selon la compréhension de ces caractéristiques reste à confirmer. La présence potentielle de gisements d'hydrocarbures et de failles au sein de la séquence sédimentaire sur laquelle reposent les trois collectivités devra également être évaluée de manière plus approfondie.

**2. Selon les études de l'Évaluation préliminaire, les trois collectivités fortement susceptibles de répondre aux critères d'évaluation géoscientifique, soit Brockton, Huron-Kinloss et South Bruce, sont aussi susceptibles de répondre aux exigences du projet se rapportant à trois domaines de sûreté.**

À ce stade précoce de l'évaluation, les études indiquent que les trois collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences de sûreté reliées se rapportant à l'ingénierie, au transport, et à l'environnement et la sûreté.

- **Ingénierie – Les trois collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences se rapportant à la construction sécuritaire de l'installation dans la région**

Les évaluations complétées jusqu'à maintenant indiquent que, sur le plan de l'ingénierie, il est plausible de pouvoir construire l'installation dans chacune des trois collectivités. Des conclusions semblables avaient été tirées pour les collectivités dont la Phase 1 de l'évaluation s'était achevée en 2013.

- **Transport – Les trois collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences liées à la sûreté et à la sécurité du transport du combustible nucléaire irradié vers un site de la région**

Sur le plan technique, il est plausible de pouvoir transporter en toute sûreté et sécurité le combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage provisoire actuelles jusqu'aux trois collectivités. À ce stade précoce de l'évaluation, les trois collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences techniques de transport du projet. La sûreté radiologique est assurée par le robuste colis de transport et le risque d'accidents de transport conventionnels (non radiologiques) est semblable d'une collectivité à une autre, tout comme l'empreinte carbone. Des conclusions semblables sur le transport avaient été tirées pour les collectivités dont la Phase 1 de l'évaluation préliminaire s'était achevée en 2013.

Le transport est un élément important du projet et fera l'objet d'un engagement public pour approfondir les considérations sociales. On prévoit que certains groupes et individus auront des questions, des préoccupations et des préférences qu'ils voudront voir prises en compte dans la seconde phase d'étude et d'engagement de l'évaluation. Les considérations sociales seront abordées lors de la prochaine phase des travaux.

- **Environnement et sûreté – Les trois collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences se rapportant à la gestion des incidences environnementales et à la protection de la population et de l'environnement**

À ce stade précoce, les évaluations préliminaires relatives à l'environnement et à la sûreté n'ont pas relevé de conditions évidentes pouvant exclure l'établissement du dépôt au sein d'une des trois collectivités. Pour les collectivités qui passeront à la Phase 2 de

l'évaluation préliminaire, les caractéristiques environnementales des régions candidates seront importantes pour guider l'identification de secteurs plus précis se prêtant à l'établissement du dépôt.

L'avis de la collectivité locale et les études sur le terrain seront essentiels à la Phase 2 pour mieux comprendre et caractériser les conditions environnementales locales. Travaillant en collaboration avec les aînés locaux, la SGDN s'efforcera également d'approfondir le savoir traditionnel autochtone pour mieux comprendre la région.

Peu importe où sera logé le projet, il y aura des incidences environnementales à gérer et à pallier. Plusieurs de ces incidences ressembleraient à celles d'un important projet industriel ou minier. Les incidences potentielles seraient gérées ou atténuées par le biais du choix du site, des caractéristiques conceptuelles, des pratiques d'exploitation et d'un plan de surveillance et de gestion environnementales.

À ce stade précoce d'évaluation, les trois collectivités évaluées sont jugées susceptibles de répondre aux exigences du projet se rapportant à l'environnement et à la sûreté. Les considérations sociales dans ce domaine seront examinées plus à fond au cours de la prochaine phase des travaux avec les collectivités qui auront décidé de continuer de participer au processus.

Des conclusions semblables avaient été tirées pour les collectivités dont la Phase 1 de l'évaluation s'était achevée en 2013.

### **3. La possibilité pour le projet de favoriser le bien-être varie entre les trois collectivités. Des différences existent entre l'aptitude de chaque collectivité à promouvoir son bien-être par le biais de la mise en oeuvre du projet et à soutenir son intérêt au cours du long processus d'apprentissage.**

À l'instar des évaluations complétées pour huit collectivités en 2013, les évaluations de la Phase 1 semblent indiquer que chacune des trois collectivités de la région du comté de Bruce est susceptible de tirer des retombées très substantielles de la mise en oeuvre du Projet de la GAP et d'atteindre des objectifs importants. Chaque collectivité est susceptible aussi de maintenir son intérêt, qui sera nécessaire pour continuer d'apprendre et de prendre des décisions éclairées dans le futur.

Toutefois, des différences existent entre les trois collectivités. Comprendre ces différences est essentiel pour pouvoir déterminer si le projet peut s'harmoniser avec la région et décider où entreprendre des études plus détaillées.

**La possibilité d'en tirer profit :** L'occasion pour les trois collectivités de tirer profit du projet découle du fait que le projet sera un catalyseur de croissance économique, laquelle devrait aider les collectivités à atteindre leurs autres objectifs. L'afflux de population et l'activité économique qui accompagneront le projet sont susceptibles de renforcer l'infrastructure de la collectivité, d'améliorer les services et d'accroître la population locale. Le Projet de la GAP serait mis en oeuvre sur plusieurs décennies et contribuerait à la viabilité de la collectivité sur une longue période.

À l'instar d'autres projets d'envergure, le Projet de la GAP créerait des emplois directs, indirects et induits dans la collectivité et la région. Ces emplois aideraient la collectivité à



retenir et à accroître sa population, ainsi qu'à développer son économie. Une population accrue dynamiserait la collectivité et susciterait des retombées en matière de croissance et de développement économique. L'offre de compétences et de main-d'oeuvre dans la collectivité se diversifierait et se bonifierait probablement avec l'accroissement de la population et par suite des occasions nouvelles et différentes engendrées par le projet. Une population accrue aiderait à son tour la collectivité à atteindre ses objectifs éducationnels grâce à la hausse des effectifs, qui contribuerait à soutenir les écoles existantes et à créer le fondement financier requis pour améliorer les occasions éducatives au sein de la collectivité. Un nombre accru de foyers et des dépenses plus élevées ouvriraient des débouchés aux entreprises locales sollicitées pour répondre aux besoins d'une population croissance et plus prospère.

Sur le plan des finances de la collectivité, l'assiette fiscale s'accroîtrait probablement et serait plus équitablement répartie entre les différents éléments industriels, résidentiels et commerciaux. Le financement et la participation accrues permettraient à la collectivité d'améliorer et d'élargir la gamme des services de santé et des programmes récréatifs et sociaux qui y sont offerts. Le projet contribuerait sans doute à consolider l'assise démographique de la collectivité par la rétention des jeunes familles et des jeunes en général et par l'augmentation de la capacité de la collectivité de soutenir ses membres d'âge moyen et ses personnes âgées.

Chaque collectivité de la région tirerait profit du projet pour ces raisons, peu importe où l'installation est située dans la région, à condition que le projet soit planifié et mis en oeuvre en collaboration.

**Harmoniser le projet avec la région :** Les évaluations préliminaires de la Phase 1 indiquent que le projet est susceptible de s'harmoniser avec les aspirations de chacune des trois collectivités. Toutefois, cette harmonisation semble plus étroite à Huron-Kinloss et South Bruce qu'à Brockton.

En ce qui concerne Huron-Kinloss et South Bruce, le Projet de la GAP semble s'harmoniser avec les valeurs et les objectifs de la collectivité, tels qu'ils ont été compris par la SGDN. Le projet est susceptible de favoriser plusieurs objectifs établis par ces collectivités. Le Projet de la GAP générerait une croissance démographique et économique et fournirait des ressources humaines et fiscales qui contribueraient à façonner l'avenir et le bien-être de chaque collectivité en fonction du plan qu'elle s'est donné.

D'après les activités d'engagement menées jusqu'à maintenant, l'opinion générale à South Bruce semble soutenir une poursuite des efforts visant à en apprendre davantage sur le projet et à mieux comprendre et valider le dossier de sûreté. Bien que l'opinion générale semble soutenir la poursuite du processus d'apprentissage, des membres de la collectivité ont soulevé des préoccupations concernant le Projet de la GAP. Ces personnes devront participer plus activement aux activités d'apprentissage et aux études menées dans leur collectivité.

D'après les activités d'engagement menées jusqu'à maintenant à Huron-Kinloss, l'opinion générale semble soutenir une poursuite des efforts visant à en apprendre davantage sur le projet et à mieux comprendre et valider le dossier de sûreté. On reconnaît également que certains membres de la collectivité sont préoccupés par le Projet de la GAP. Pour toute activité d'apprentissage et/ou d'étude menée dans la collectivité, le canton et la SGDN

devront travailler en étroite collaboration afin de répondre aux préoccupations soulevées par la collectivité sur le projet.

Pour Brockton, les études de l'évaluation préliminaire semblent indiquer que le Projet de la GAP est relativement susceptible d'aider la collectivité à réaliser des aspirations et de promouvoir le bien-être de la collectivité, tel qu'il a été défini par la population de Brockton. Il générerait une croissance économique et démographique et contribuerait à équilibrer le profil démographique de la collectivité. Brockton est bien adapté à tirer profit d'une croissance et dispose de bases solides pour trouver des personnes possédant les compétences voulues pour être employées à la mise en oeuvre et à l'exploitation du Projet de la GAP. Toutefois, le Projet de la GAP ne semble que convenir partiellement à la collectivité de Brockton. Bien que le Projet de la GAP soit susceptible d'aider la collectivité à réaliser ses aspirations et de promouvoir le bien-être de plusieurs résidents, certains membres de la collectivité estiment que le projet ne cadre pas avec la vision qu'ils ont de Brockton, puisqu'il générerait une croissance accélérée indésirable.

D'après les activités d'engagement menées jusqu'à maintenant, continuer d'explorer la possibilité d'accueillir le projet serait susceptible de constituer un élément de discordance et d'exacerber les tensions qui existent déjà au sein de la collectivité. Si Brockton devait faire l'objet d'études plus détaillées à titre de collectivité hôte potentielle, il y a un risque que ces tensions s'enveniment, qu'elles s'immiscent dans d'autres questions et activités et qu'elles nuisent au bien-être global de la collectivité.

### **Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du Projet de la GAP**

Lorsque les constats des évaluations des trois premières collectivités sont pris en compte, la SGDN juge que les collectivités de South Bruce et d'Huron-Kinloss sont globalement fortement susceptibles de répondre aux exigences du Projet de la GAP. Ces deux collectivités pourront faire l'objet d'études plus détaillées visant à explorer plus à fond leur aptitude à accueillir le projet.

Les études de la Phase 2 viseront donc ce nombre réduit de collectivités intéressées, où la probabilité de pouvoir répondre au large éventail d'exigences du projet semble élevée et où le processus de dialogue et d'apprentissage semble pouvoir se poursuivre.

Pour chacune de ces deux collectivités, les questions clés décrites plus haut sont susceptibles de recevoir une réponse affirmative. En bref, les études de l'Évaluation préliminaire menées jusqu'à maintenant indiquent, après avoir considéré la question sous divers angles, que les collectivités d'Huron-Kinloss et de South Bruce sont susceptibles de pouvoir se prêter à la mise en oeuvre du projet.

1. Il est plausible de pouvoir trouver un site sûr dans la région.
  - Il est plausible de pouvoir trouver un site dont la géologie est propice.
  - Il est plausible de pouvoir construire de manière sécuritaire l'installation sur le site potentiel.
  - Il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre et sécuritaire vers la région.

- Il est plausible de pouvoir gérer les incidences environnementales qui se présenteront et de pouvoir assurer la protection de la population et de l'environnement.
2. La mise en oeuvre du projet est susceptible de favoriser le bien-être de chacune des collectivités.
  3. La volonté d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de se maintenir dans chaque collectivité.
  4. La mise en oeuvre du projet est susceptible de favoriser le bien-être des collectivités de la région et la volonté d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de s'y maintenir.

Pour chacune de ces collectivités choisies pour les études suivantes :

- Il est plausible de trouver au sein de la collectivité un site sûr pour le Projet de la GAP qui permettrait d'assurer la protection de la population et de l'environnement, maintenant et dans le futur.
- Sur le plan technique, il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre depuis les sites d'entreposage actuels vers ces régions.
- Il est plausible de pouvoir trouver un site qui ne nuira pas aux options futures en ce qui a trait aux autres activités importantes pour la collectivité et la région. En d'autres termes, si une de ces régions devait être choisie pour le Projet de la GAP, il est probable que l'on puisse y trouver un site approprié sur le plan géologique et environnemental qui ne compromettrait aucunement les objectifs à long terme et les usages futurs des terres et des ressources jugés importants aujourd'hui par la collectivité.
- Il est très probable que l'intérêt pour le projet se maintienne dans la collectivité locale. Des indices permettent d'entrevoir une volonté soutenue de progresser à travers les diverses étapes du processus de sélection d'un site de la SGDN.
- D'après les activités très limitées d'engagement menées jusqu'à maintenant, il est très plausible d'envisager un intérêt soutenu dans la région environnante, alimenté par des activités conçues pour en apprendre davantage sur les implications du Projet de la GAP et sur l'aptitude de la région et pour en discuter.
- Il semble plausible que le Projet de la GAP favorise le bien-être de la région. Si les installations de la GAP devaient être situées au sein d'une de ces collectivités ou à proximité, la collectivité et plusieurs collectivités de la région connaîtraient un développement économique et une croissance considérables. Ce développement et cette croissance sont susceptibles de s'harmoniser avec leurs aspirations collectives.

En résumé, il apparaît que les collectivités d'Huron-Kinloss et de South Bruce sont susceptibles de répondre aux exigences techniques précises destinées à garantir la sûreté du dépôt. De plus, chacune d'elles possède une vision et des aspirations à long terme qui semblent pouvoir bien s'harmoniser avec la mise en oeuvre du Projet de la GAP. Dans chacune d'elles, il est plausible qu'une forte volonté de continuer de participer au projet et de l'explorer puisse être soutenue, et il est plausible de pouvoir engager la région environnante à en apprendre davantage sur le projet et à participer au processus décisionnel.

Un compte rendu complet des constats d'évaluation est présenté dans les rapports d'évaluation des collectivités.

## Une base pour les études suivantes

Il est important de souligner que les collectivités jugées propices à la réalisation des études de la Phase 2 *n'ont pas* été jugées aptes à accueillir le Projet de la GAP. De plus, aucune collectivité n'a encore confirmé son consentement à accueillir le projet.

Sur le plan de la sûreté, il faudra encore plusieurs années d'études sur le terrain et d'évaluations détaillées de sites avant que la SGDN, une collectivité et les autorités de réglementation puissent déterminer qu'un site est sûr. En attendant, il reste encore beaucoup d'informations à colliger, de données à analyser, de questions à résoudre et d'incertitudes à explorer en collaboration avec les collectivités pour mieux comprendre la possibilité pour les sites de répondre aux exigences. D'autres questions de recherche seront examinées à la Phase 2 pour étudier de manière plus approfondie la gamme de considérations géoscientifiques, environnementales, techniques et de transport et l'intégration du savoir traditionnel autochtone, lesquelles sont essentielles à l'évaluation de l'aptitude d'un site et pour en garantir la sûreté.

À ce stade précoce du processus, les collectivités continuent d'apprendre et de dialoguer avec leurs membres et avec les collectivités voisines. Il faudra encore beaucoup de temps et de réflexion avant qu'elles puissent déterminer de façon éclairée si le Projet de la GAP peut contribuer de façon positive au bien-être à long terme de la région et si elles consentent à l'accueillir.

Les études plus détaillées prévues à la Phase 2 permettront à la SGDN et aux collectivités de mieux évaluer l'aptitude potentielle des sites. Par exemple, les études géologiques sur le terrain révéleront des informations supplémentaires importantes sur chaque site, qui seront utilisées pour évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles relevées au cours des études de la Phase 1 et apporter un éclairage plus précis sur les caractéristiques géoscientifiques des collectivités. En ce qui a trait au bien-être de la collectivité, les premiers dialogues de la Phase 1 ont révélé d'importantes priorités, préoccupations et difficultés propres à chaque collectivité, qu'il sera important d'aborder au cours des phases subséquentes des travaux. D'autres domaines d'incertitude et occasions d'études détaillées devraient se révéler au fil de la collaboration poursuivie entre la SGDN et les collectivités et de la progression du processus.

Des exemples illustrant la gamme et le type d'incertitudes ainsi que de sujets supplémentaires d'étude et de dialogue concernant les collectivités d'Huron-Kinloss et de South Bruce sont fournis ci-dessous.

### Considérations géoscientifiques

Les études géoscientifiques indiquent que bien que le canton d'Huron-Kinloss et la municipalité de South Bruce semblent contenir de grands secteurs exhibant des caractéristiques géoscientifiques favorables, des incertitudes inhérentes doivent être dissipées au cours d'étapes subséquentes du processus d'évaluation des sites.

Les activités de la Phase 2 serviront à évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles et fourniront des informations supplémentaires qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités. Certains aspects des travaux devront s'harmoniser avec l'avis des collectivités intéressées, dont le volet de la participation des collectivités Premières nations et métisses. La participation des collectivités autochtones et métisses potentiellement

touchées et des municipalités environnantes est un élément clé de la planification et de la mise en oeuvre des études sur le terrain de la Phase 2.

### **Environnement et sûreté**

Les études environnementales et de sûreté menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le Projet de la GAP puisse être mis en oeuvre en toute sûreté et d'une manière qui respecte l'environnement dans la région d'Huron-Kinloss et de South Bruce. Bien que l'évaluation ait relevé certains secteurs géographiques qui seraient exclus, étant donné qu'ils contiennent des parcs ou des aires protégées, une évaluation environnementale plus approfondie sera nécessaire une fois que des secteurs potentiels plus définis auront été choisis. Ces études pourraient aboutir à l'exclusion d'autres secteurs d'après des critères tels que la présence de voies migratoires, la proximité d'habitats importants et la sensibilité culturelle. Des discussions avec les collectivités intéressées, les collectivités autochtones et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes, ainsi que des études sur le terrain devront être menées pour caractériser de manière exhaustive les conditions environnementales de ces secteurs potentiels ciblés.

Au cours de la Phase 2, les évaluations environnementales et de sûreté devront tenir compte de l'avis de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones. Il faudra pour cela que la SGDN consulte ces groupes et travaille à renforcer leurs capacités pour leur permettre d'émettre des avis éclairés, y compris des avis basés sur le savoir traditionnel autochtone. L'avis des collectivités situées le long des possibles itinéraires de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, devra également être pris en compte. Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

### **Transport**

Les études sur le transport menées à ce jour indiquent qu'il est techniquement plausible d'acheminer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié depuis les sites de gestion provisoires, où il est actuellement entreposé, vers chacune des deux collectivités. Le transport supposera le parcours de grandes distances entre certains des sites d'entreposage provisoires actuels, où une faible quantité de combustible nucléaire irradié est actuellement entreposée, et une de ces collectivités. D'autres travaux devront être effectués pour préciser et développer pour chaque site des routes et modes de transport qui répondront aux critères techniques détaillés de sûreté.

Au cours de la Phase 2, la planification et l'évaluation du transport devront tenir compte de l'avis de la collectivité, ce qui supposera :

- de tenir compte de ses valeurs et préférences sociales ainsi que de comprendre ses questions et ses préoccupations d'ordre social et d'y répondre;
- de comprendre et de traiter les questions réglementaires relatives aux routes de transport, lesquelles pourront passer par les provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario;
- de tenir compte de l'avis des collectivités situées le long des parcours de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, concernant les itinéraires de transport possibles.

Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

### **Bien-être de la collectivité, intérêt et consentement possible**

Les études d'Évaluation préliminaire menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le bien-être de la collectivité puisse être favorisé, que son intérêt puisse se maintenir et que les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes puissent être engagées à participer à l'évaluation de l'aptitude des sites à accueillir le Projet de la GAP. Huron-Kinloss et South Bruce semblent très susceptibles de répondre aux exigences dans ce domaine.

Les principaux déterminants de l'aptitude à accueillir le projet incluent les décisions que prendront les personnes concernées au sujet de l'apprentissage du projet, la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et de la région et, ultimement, la possibilité qu'elles consentent à accueillir le projet et à soutenir sa mise en oeuvre. Pour bien mesurer l'aptitude d'une collectivité et d'une région à accueillir le projet, les activités d'engagement devront se poursuivre et s'élargir pour inviter les collectivités environnantes et les peuples autochtones potentiellement touchés à en apprendre davantage et à participer au processus de décision.

Pour toutes les collectivités qui passeront à la seconde phase d'études, il faudra aborder un certain nombre de questions importantes et y répondre :

- Parmi les secteurs étendus potentiels repérés dans les collectivités, peut-on délimiter des secteurs plus précis qui seraient en outre socialement acceptables?
  - Les secteurs hôtes potentiels identifiés par le biais d'études scientifiques et techniques doivent aussi être évalués par les collectivités sur le plan de l'acceptabilité sociale.
  - Si le Projet de la GAP devait s'établir à Huron-Kinloss ou à South Bruce, la SGDN devrait acquérir suffisamment de terres pour accueillir le dépôt et le centre d'expertise associé. Il sera important au cours des prochaines années d'aborder ce défi en conformité aux principes du processus de sélection d'un site et en tenant compte de l'opinion et de l'avis de la collectivité à chaque stade des travaux. Le travail en partenariat avec les municipalités et les groupes locaux sera essentiel lorsque viendra le temps de choisir des secteurs plus précis pour effectuer les études subséquentes. Un processus approprié d'acquisition de terres doit être identifié, en collaboration avec la collectivité, les propriétaires privés et les collectivités Premières nations et métisses à proximité.
  - Les discussions devront s'élargir au-delà de la collectivité locale pour inclure les collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et les municipalités environnantes, qui auront leurs propres points de vue à apporter. Au cours de ces travaux futurs, il sera important d'intégrer le savoir traditionnel autochtone aux travaux de sélection et d'évaluation des sites potentiels.
- Peut-on concevoir un plan de mise en oeuvre (traitant des éléments tels que l'ingénierie, la logistique et le bien-être de la collectivité) qui garantirait la sûreté du projet, s'harmoniserait avec les aspirations de la collectivité et de la région et serait économiquement viable?

- Le processus de sélection d'un site engage à une planification partagée pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les besoins et les attentes de la collectivité sont compris et pris en compte dans la conception des plans de mise en oeuvre.
  - La SGDN et les collectivités devront approfondir en détail les avantages potentiels du projet et la façon dont les incidences négatives potentielles associées à la mise en oeuvre du projet peuvent être gérées pour chaque secteur délimité. Cela sera important pour comprendre comment le projet peut s'harmoniser avec les priorités, les objectifs et les aspirations de la collectivité.
  - Les études de la Phase 2 dresseront un inventaire des ressources requises pour soutenir la mise en oeuvre sûre du projet et la SGDN évaluera si l'investissement nécessaire pour atteindre cet objectif dans la région constitue un usage raisonnable et prudent des fonds disponibles. Cette évaluation examinera entre autres les coûts de conception, de construction et d'exploitation de l'installation propres à chaque site; les coûts de la mise à niveau des infrastructures de transport et d'autres aménagements; et les coûts liés à l'investissement requis pour favoriser le bien-être de la collectivité et de la région.
- L'intérêt et le dialogue dans la collectivité et la région peuvent-ils se maintenir au cours des phases subséquentes d'étude, lesquelles s'échelonnent sur plusieurs années et plusieurs cycles d'élection?
    - Le projet exige un intérêt et une participation soutenus de la part de la collectivité dans le cadre d'un processus d'apprentissage qui se poursuivra pendant une longue période. Des activités intensives d'engagement seront menées au cours des études de la Phase 2 pour mieux évaluer la capacité de soutenir cet intérêt et cette participation.
  - Peut-on soutenir les conditions sociales et politiques nécessaires à l'élargissement de l'étude à la plus grande région, ce qui suppose la collaboration de la collectivité, des collectivités Premières nations et métisses potentiellement touchées et des municipalités environnantes à la mise en oeuvre du projet?
    - Au-delà d'un intérêt et d'une participation soutenus, le Projet de la GAP exige que ceux qui seront ultimement touchés par le projet soient capables de travailler ensemble à envisager et à planifier sa mise en oeuvre dans la région. Des activités poussées d'engagement menées en collaboration avec les collectivités d'Huron-Kinloss et de South Bruce au cours des études de la Phase 2 permettront de mieux cerner la capacité de ces régions à former le type de partenariat nécessaire à la progression du projet dans la région.



## Et maintenant

### Étapes suivantes pour les collectivités

Plus de quatre ans après le lancement du processus de sélection d'un site, les collectivités faisant l'objet de ce rapport sont parvenues au terme des Évaluations préliminaires de la Phase 1 et des décisions ont été prises concernant le groupe réduit de collectivités qui feront l'objet de la prochaine phase d'études.

D'après les résultats des études de la Phase 1, deux des cinq collectivités de la région du comté de Bruce sont jugées fortement susceptibles de répondre aux exigences du Projet de la GAP et commandent des études plus poussées. La SGDN est impatiente de discuter des étapes suivantes avec les collectivités d'Huron-Kinloss et de South Bruce et d'examiner avec elles le programme de la Phase 2.

La SGDN tient à reconnaître le leadership assumé par chacune de ces collectivités, qui ont contribué largement à tracer la voie à suivre et à faire avancer le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

### Un bilan continu

Dans le cadre d'une séquence pluriannuelle d'activités d'engagement et d'évaluations, la SGDN et les collectivités continueront de dresser un bilan de leurs constats. Cela permettra d'orienter progressivement les études plus détaillées vers les secteurs les plus susceptibles de répondre aux exigences et, au fil du temps, de choisir un site de prédilection sûr unique, au sein d'une collectivité informée et consentante.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 guident le premier choix des collectivités ayant exprimé l'intention de participer au processus de sélection d'un site. Un nombre réduit de collectivités qui sont les plus susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet feront l'objet des Évaluations préliminaires de la Phase 2, lesquelles comportent des études plus détaillées sur le terrain et des activités élargies de dialogue.

Tout au long du processus, lorsque des constats indiqueront qu'une collectivité est peu susceptible de pouvoir répondre aux exigences du projet, des discussions auront lieu en temps utile pour conclure de manière appropriée les études dans la région. Les collectivités reconnaissent qu'un processus d'élimination constitue une partie nécessaire et inévitable d'un processus de sélection d'un site et ont demandé à être régulièrement informées de même qu'à être tenues au courant si des études indiquent que leur candidature n'est pas solide. Par respect et équité pour les collectivités concernées, la SGDN s'est engagée à régulièrement faire le point avec elles tout au long de cette phase de plusieurs années pour examiner les constats des évaluations. Ce processus d'élimination permettra de concentrer les études et les ressources sur les secteurs les plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet.



## Poursuivre en partenariat

Chacune des collectivités participant aux Évaluations préliminaires a contribué à lancer le processus visant à développer les relations nécessaires à la mise en oeuvre du Projet de la GAP.

En travaillant avec les collectivités intéressées et en approchant de façon préliminaire les collectivités Premières nations et métisses et les municipalités environnantes, la SGDN prend connaissance de la nature et de la forme que devront prendre les partenariats par lesquels le Projet de la GAP sera mis en oeuvre. La portée et l'envergure du Projet de la GAP sont telles que sa mise en oeuvre aura non seulement des incidences sur la collectivité locale hôte, mais également sur les collectivités de la région environnante. Les collectivités environnantes et les peuples Premières nations et métisses doivent participer aux décisions sur le projet et à sa planification si le projet va de l'avant dans la région. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que la région pourra tirer le plus grand bénéfice du projet, que les incidences négatives pouvant en résulter pourront être gérées et que le bien-être à long terme et la viabilité pourront être assurés d'une manière qui est conforme à la vision d'avenir que s'est forgée la région.

Tout au long du processus, le statut et les droits uniques des peuples autochtones doivent être respectés. Ainsi que le décrit la *Politique de la SGDN sur les Autochtones*, la SGDN reconnaît et respecte le fait que les peuples autochtones – les peuples amérindiens, inuits et métis du Canada – détiennent un statut et des droits distincts, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones.

Pendant que la SGDN et les collectivités intéressées mèneront leurs travaux, la participation soutenue des collectivités Premières nations et métisses et des municipalités environnantes au processus d'apprentissage et de décision constituera un volet important de la Phase 2.

Pour que le Canada puisse continuer sur la voie de la mise en oeuvre de la GAP, il faudra mettre à contribution nos meilleures connaissances et nos meilleures compétences collectives, le leadership des collectivités et nos efforts de collaboration les plus déterminés qui soient pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.